



AVIS DE CONTRAVENTION pour stationnement gênant

Par **JIP333**, le **17/01/2015** à **11:42**

Bonjour,

Stationnée sur un emplacement livraison, mon vehicule a été emmené par la fouriere ou je l'ai récupéré moyennant une amende de 135€.

Le fonctionnaire de police m'avais avertie qu'une amende complémentaire pour stationnement interdit suivrait.

Or je reçois deux avis de contravention rédigés par deux agents verbalisateurs diferents a une heure deux minutes d'interval.

16H33 : Non acquittement de la redevance

17H35 : Stationnement gênant sur emplacement réservé aux livraisons.

Je vous remercie de me renseigner sur la légalité de ces trois verbalisations pour un stationnement irregulier, et le(s)quel(s) je puis éventuellement contester ????

Merci.

Par **janus2fr**, le **17/01/2015** à **11:48**

Bonjour,

Le PV pour non paiement parait pour le moins farfelu puisque vous étiez en stationnement irrégulier !

Vous pouvez le contester, mais devrez payer l'amende pour stationnement gênant.

Par **JIP333**, le **17/01/2015** à **11:52**

MERCI